

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2018

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, GERMAIN C, BACHMANN F, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F, M. PUTELAT O,

ABSENTS EXCUSÉS: PERONCINI J, CRETIN L

Convocations du 28.02.2018

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : RAFFAULT M

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 31 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2017, dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 328 396.25 €
Dépenses	<u>799 013.82 €</u>
Solde	529 382.43 €

- Les dépenses engagées non mandatées sont arrêtées à 718 478.60 €.

Section d'investissement :

Recettes	1 773 977.99€
Dépenses	<u>831 999.14 €</u>
Solde	941 978.85 €

- **L'excédent global de clôture 2017 s'élève à 752 882.68 €.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** :

- le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier
- le compte administratif 2017

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du **service de l'eau** dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

Recettes	155 595.51 €
Dépenses	<u>138 600.81 €</u>
Solde cumulé	16 994.70 €

- Les dépenses engagées et non mandatées sont arrêtées à 62 000.00 €.

Section d'investissement :

Recettes	271 939.82 €
Dépenses	<u>82 113.25 €</u>
Solde cumulé	189 826.57 €

- **L'excédent global de clôture 2017 s'élève à 144 821.27 €**

SUBVENTIONS 2018 :

Mme le Maire propose de reconduire les subventions allouées aux associations communales et extérieures.

La participation d'un montant individuel de 40.00 € attribuée aux adhérents mineurs inscrits à des structures extérieures, est réajustée en fonction des effectifs connus au 1^{er} janvier 2018.

CONVENTION AVEC ATMB :

L'ATMB souhaite concéder une partie de son domaine public autoroutier à la commune. Ce sont des voies à vocation d'utilisation communale.

En attendant que cette cession soit effective, il convient de signer une convention avec l'ATMB.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER :

La délibération prise en 2014 lors de la mise en place du nouveau conseil municipal concernant l'attribution d'une indemnité de conseil allouée au trésorier était nominative. Suite au départ de M. PEYTIER, il convient de reprendre une délibération.

Mme le maire propose au conseil :

* De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

* De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux plein,

* Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,

* Que cette indemnité accordée au trésorier de FRANGY-SEYSSEL sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du Conseil et devra être à nouveau soumise à celui-ci lors de son renouvellement complet.

* Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide tous les points susvisés.

INTERCOMMUNALITE : Autorisation donnée à la commission d'appel d'offre du syndicat de rivières des Usses (SMECRU) de sélectionner le prestataire en charge de l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la communauté de communes Usses et Rhône

VU la délibération N°11062017 du 14 juin 2017 portant composition d'un groupement de commande pour la passation du marché relatif à « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CCUR »,

CONSIDERANT

Contexte :

Dans le cadre du Contrat de Rivières des Usses et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le Syndicat de Rivières des Usses (SMECRU) lancera très prochainement une consultation pour la réalisation de l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CCUR

Cette étude comprendra les missions suivantes :

- La réalisation de Diagnostics Eau Potable auprès des collectivités incluses dans le périmètre de la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR), qui ne disposent pas d'un tel document – maîtrise d'ouvrage : communes & SIE Semine,
- La réalisation d'un Schéma Territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en eau sur le bassin versant des Usses –maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le développement d'un Observatoire des Usages et des Prélèvements –maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le Schéma Directeur Eau Potable à l'échelle du périmètre administratif de la CCUR – maîtrise d'ouvrage CCUR,
- L'étude de Transfert de la Compétence Eau Potable à la CCUR – l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CCUR maîtrise d'ouvrage CCUR,

Compte tenu de la complexité du marché, des enjeux et dans un objectif d'efficacité, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention de groupement de commande composé de : SMECRU, en tant que mandataire, de la CCUR et des 17 collectivités (à l'intérieur et hors du territoire du bassin versant des Usses) ne disposant pas de diagnostic (communes de Bassy, Challonges, Chaumont, Chêne-en-Semine, Chessenz, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, St-Germain-sur-Rhône, Seyssel 01, Seyssel 74, Usinens, Vanzy et le syndicat intercommunal des eaux de la Semine). L'objet de ce groupement porte sur la passation du marché global de prestations de service.

Par délibération 2018-02-02, le SMECRU a délibéré afin que sa Commission d'Appel d'Offre (CAO) soit l'organe en charge de la sélection du prestataire qui aura en charge l'exécution du marché. Pour information, cette CAO est composée de 5 membres dont le Président du SMECRU, 2 Vice-Présidents du SMECRU également représentants de la CCUR.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le SMECRU, mandataire du groupement de commandes à mettre en œuvre sa propre CAO pour la sélection du prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la CAO du SMECRU, mandataire du groupement de commandes, à sélectionner le prestataire qui sera en charge de l'exécution du marché « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CCUR »

Office National des Forêts (ONF) : Etat d'assiette 2018

L'ONF propose pour l'année 2018 une coupe d'environ 135 m³ sur la parcelle H sous la forme d'une mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupées" (VEG).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'état d'assiette 2018.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal:

Est informé :

- de la demande d'un habitant pour la location d'un terrain communal limitrophe à sa maison d'habitation. Une décision sera prise après avoir rencontré le pétitionnaire.
- de la demande de l'association « Mémoire de la Semine » pour utiliser le local technique en dessous du musée afin d'organiser des ateliers ponctuels. Aucune réponse ne peut être donnée tant que ce local est utilisé par le service technique.
- des réunions en cours avec la commission transports scolaires de la Communauté de Communes Usse et Rhône concernant les conditions de maintien du transport scolaire des communes membres.
- du recrutement pour une année de Mme Carole WALCH pour le remplacement de Mme TROTTO Viviane à la bibliothèque.
- de l'inauguration du nouveau centre technique et du cheminement piétonnier qui aura lieu le vendredi 1^{er} juin à 17h30 (invitation à la population sera faite dans les prochaines semaines).

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Mme le Maire accueille Paul RANNARD, président de la Communauté de Communes Usse et Rhône, Bernard REVILLON, vice-président et Sébastien ALCAIX, directeur général des services qui ont souhaité présenter à l'ensemble du conseil le rôle et les compétences de la CCUR.

Mme le Maire clôture la séance à 23h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

M. Raffault

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe



Le rendez-vous est fixé au samedi 7 avril 2018, à 9h sur le parking de l'espace d'animation. Les gants et sacs sont fournis par la commune. Enfin, pour clôturer cette matinée un casse-croûte sera offert par la municipalité.